NON à l'évaluation des établissements de l'académie de Bordeaux !
Retrait du dispositif, les enseignants ont déjà assez à faire !

Cela fait 5 ans que les premiers établissements ont été évalués, ils le seront donc à nouveau cette année.

Selon l'institution, ces évaluations ont pour objectif de résoudre tous les maux de l'Éducation Nationale.

Dans l'académie, c'est le DASEN de la Gironde qui pilote le dispositif. Ces évaluations sont censées créer des dynamiques d'équipes et aider les établissements dans leurs politiques éducatives et pédagogiques. L'autre objectif serait le bien-être des personnels. Au lieu de rassurer les collègues, cela les inquiète…

Principes généraux de l'évaluation des établissements

Il y aura d'abord une autoévaluation de l'établissement par les personnels, qui servira de préambule à une évaluation externe. L'institution présente cela comme une amélioration des conditions de réussite collective et individuelle des élèves, des conditions d'exercice des personnels, et du bien-être de chacun dans l'établissement. La démarche de l'évaluation est de mesurer le niveau des résultats, de relier ce niveau à l'utilisation des marges horaires d'autonomie, aux pratiques, aux organisations, aux choix opérés, de situer la « valeur ajoutée » de l'établissement, compte tenu de son contexte social, et enfin de proposer collectivement des axes de travail et de les mettre en œuvre.

À la fin de cette évaluation, il sera produit un rapport contenant la mise en perspective par domaine (Points forts / Marges de progrès / Recommandations / Propositions d'actions et perspectives), le bilan et les perspectives, fournies avec un calendrier à tenir, ainsi que les modalités de suivi et d'accompagnement recommandées, accompagnement qui peut consister en formations à suivre.

Sur le fond rien ne change ! Mettre les personnels au pas en les obligeant à gérer la pénurie de moyens.

Sur le fond, cela pose beaucoup toujours les mêmes questions qu'en 2020-21, surtout que l'administration nous dit déjà que suite à ces évaluations, nous n'aurons pas de moyens supplémentaires ! **Alors à quoi vont réellement servir ces évaluations ?**

- À accentuer la mise en concurrence des établissements, des personnels au sein d'un même établissement et peut-être *in fine* instaurer un salaire au mérite.
- À rendre responsables les enseignants de la non-réussite des élèves déchargeant les gouvernements de toute responsabilité.
- À faire pression sur les enseignants pour appliquer correctement les contre-réformes.
- À renforcer la pression des parents sur les personnels puisqu'ils seront associés au comité de pilotage de l'autoévaluation !
- À attaquer nos statuts en entravant notre « liberté pédagogique » qui justifie nos traitements et le classement de notre métier dans la catégorie A des fonctionnaires.

À aucun moment, on ne nous parle de moyens sauf pour les relier à l'utilisation de la marge d'autonomie des établissements, et si les évaluateurs considèrent que l'on utilise mal ces marges, que se passera-t-il ? Suite à ces évaluations, va-t-on imposer des formations obligatoires pour les enseignants, hors temps de travail et peut-être même pendant les vacances ? Ces évaluations sont donc des outils « magiques » pour approfondir encore l'autonomie des établissements sans moyens et nous obliger à gérer leurs pénuries ! c'est aussi la mise au pas des personnels !

SNFOLC FO

Syndicat National Force Ouvrière
Lycées et Collèges de l'académie de bordeaux

UD FO 33 : 17/19 quai de la monnaie 33080 Bordeaux
06 78 16 75 21 / snfolc33@gmail.com

Imposer des missions locales supplémentaires aux personnels : c'est la territorialisation de l'Education qui continue avec, dans le viseur, la casse des statuts nationaux.

Depuis 2020, on tente par tous les moyens de nous imposer en plus de nouvelles missions locales, un protocole santé mentale, le Plan Local d'Évaluation, un plan de réussite pour la quatrième et la troisième… De plus, nous savons, maintenant, que cette évaluation précède l'écriture du projet établissement. Or, nous le rappelons, toutes les missions qui y seront inscrites seront, en droit, obligatoires pour tous les collègues. En effet d'après l'article L912-1-1 du code de l'éducation **: « La *liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.* »**

A terme cela pourrait donc permettre de gérer localement la pénurie en réorganisant les services, en réaménageant les missions, compte tenu des particularités supposées de chaque établissement. En clair, il s'agirait de demander aux personnels de faire toujours plus avec toujours moins. **Si les personnels participent à ces évaluations, ils s'imposeront des missions toujours plus nombreuses pour un traitement identique et ce sera « travailler plus pour gagner moins » !**

Et pourquoi faudrait-il garder un statut national si tout se décline localement, cela pourrait aussi être une porte d'entrée pour casser les statuts nationaux et ouvrir la porte au salaire au mérite.

Il faudra être extrêmement vigilant à ce qui sera dit lors de l'évaluation et ensuite écrit dans le projet d'établissement !

Même si pour l'instant, l'administration rassure en disant que cela ne changera rien, nous avons l'expérience des décrets Hamon de 2014 qui ne devaient pas changer nos obligations réglementaires de service et qui onze ans après ont permis d'ajouter des tâches supplémentaires à nos missions.

C'est pourquoi le SNFOLC exige :

- l'abrogation de la loi « école de la confiance » et le retrait de ces évaluations qui ne feront qu'accroître les pressions sur les personnels ;

- la création de tous les postes nécessaires afin de réduire le nombre d'élèves par classe, meilleur moyen de diminuer les inégalités entre eux ;

- le respect des statuts des enseignants et de leur liberté pédagogique individuelle ;

- l'augmentation immédiate de tous les personnels de 10 % pour la valeur du point d'indice sans contrepartie puis un rattrapage des 31,5 % du pouvoir d'achat perdu depuis 2000.

- Une instruction qui reste nationale et la même sur tout le territoire.

Le SNFOLC invite donc les personnels à se réunir, à refuser collectivement les évaluations des établissements.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir pour lister les revendications et à discuter des moyens pour les faire aboutir.

SNFOLC FO

Syndicat National Force Ouvrière
Lycées et Collèges de l'académie de bordeaux

UD FO 33 : 17/19 quai de la monnaie 33080 Bordeaux
06 78 16 75 21 / snfolc33@gmail.com